

PENVENAN

ville-penvenan.com

LE MAG

BULLETIN
D'INFORMATIONS
MUNICIPALES

#46

HIVER
2023

Dossier // **p.06**

Le traitement de vos déchets

MUNICIPALITÉ

p.03

CULTURE

p.04

ENTRE DEUX
BULLETINS

p.09

ACTUALITÉS

p.11

ÉDITO

L'aube de cette nouvelle année vient nous rappeler la **chaleureuse et cordiale tradition des vœux**.

Ces temps de crise et d'incertitude engendrent trop souvent crainte et repli sur soi. En exprimant mes vœux, j'affirme **mon espérance** dans l'avenir et donc **ma confiance** dans notre capacité à surmonter les difficultés du présent.

Je souhaite que Penvénan continue à être cette commune harmonieuse, où nous avons plaisir à vivre grâce à la générosité **des acteurs associatifs, au dynamisme et à la qualité de notre tissu économique**.

Je vous adresse à tous, au nom du Conseil Municipal, les vœux les plus sincères pour 2023. Que cette année apporte à chacun d'entre vous, à vos familles, **santé et bonheur**.

Le Maire, Denise Prud'homme

Gant ar bloaz nevez o komañs en em gav mare an hetoù war e giz, evel kustum, ur mare kalonek hag a vignoniaj.

Re alies, e-kerzh ar mareoù diaes ha diasur, e teu anken e-mesk an dud ha c'hoant d'en em serriñ warne o-unan. En ur souetiñ bloavezh mat deoc'h ec'h adlâran sklaer em eus fiziañs en amzer-da-zont, fiziañs ec'h omp kad da vont dreist an diaezamantoù a zo er c'houlz-mañ.

C'hoant am eus e talc'hfe Perwenan da vezañ ur gumun unvan, lec'h m'eo kaer dimp bevañ gras d'ar c'hevredigezhioù ha d'an dud a-galonvat a zo enne, d'hon ekonomiezh lañs ha kalite ganti.

En anv ar C'huzul-kêr e souetan bloavezh mat deoc'h-tout e 2023 a-greiz-kalon, ha yec'hed ha levezon deoc'h ha d'ho familh.

Ar vaerez, Denise Prud'homme



CONNECTEZ-VOUS !

Tous les renseignements pratiques, informations sur Intramuros.

Si vous ne recevez pas ce bulletin municipal dans votre boîte aux lettres, contactez la mairie au 02 96 92 67 59.



ATELIERS NUMÉRIQUES

Afin de lutter contre la fracture numérique, LTC a mis en place, pour les communes qui le souhaitent, des ateliers numériques. Penvénan a immédiatement adhéré à cette initiative et depuis septembre, **tous les mois**, Tugdual Salaün, animateur de ces ateliers, traite de thématiques diverses liées à l'emploi de l'informatique. Le courriel (inscription, organisation, pièces jointes...), France-Connect, l'administration en ligne, le navigateur (organiser les recherches, les favoris, les mots de passe, les cookies) et les achats en ligne (les pièges, les astuces, la sécurisation de ses achats) ont déjà été traités.



Le sujet de **janvier** sera les **vœux électroniques**, avec la création de sa propre carte (création de compte Canva, téléchargement de photos...). En **février**, les **tablettes et smartphones** (les « stores », les applications, gérer l'espace de son matériel et le configurer) seront à l'ordre du jour.

En **mars**, l'atelier abordera les **plateformes de réservations médicales et les consultations en ligne**, puis en **avril**, la gestion et l'organisation de son bureau Windows (créer des dossiers, copier des documents...). En **mai**, il traitera de **l'échange avec des proches** (trouver la bonne solution de visioconférence).

En **juin**, un **café numérique** (échanges et réflexions autour du numérique au quotidien) clôturera cette première année.

Afin de suivre un ou plusieurs ateliers, vous devez vous inscrire auprès de la médiathèque.



mediatheque@ville-penvenan.fr
02 96 92 65 92

ÉLAGAGE

Rappel aux propriétaires



Le débordement des haies et branches sur le domaine public met en danger le cheminement des piétons, des ripeurs lors des collectes d'ordures ménagères. Cela endommage les cars de ramassage scolaire, les véhicules bâchés, les camions et véhicules agricoles et gêne la circulation en général.



Madame le Maire, sur le fondement de l'article L222 12-2, et suivants du Code général des collectivités territoriales, met en demeure les propriétaires de procéder, dans les meilleurs délais, **aux travaux d'élagage** destinés à mettre fin à l'avancée des plantations sur l'emprise des voiries communales et des installations téléphoniques.

Tout abattage à proximité des lignes électriques doit faire l'objet d'une autorisation auprès d'ENEDIS.

La commune, dans l'intérêt de tous, compte sur votre diligence et rappelle que tout accident dû à **un manque d'entretien engagerait votre responsabilité.**

ÉCLAIRAGE PUBLIC



Dans le cadre des économies d'énergie, la mairie a pris l'initiative de réduire l'éclairage public, **de 6h30 jusqu'au lever du jour et le soir de 18h jusqu'à 20h30**, sur l'ensemble de la commune à l'exception du centre-bourg qui s'éteint à 21h30.

Ce changement d'horaires a créé des défaillances techniques sur des horloges obsolètes et de différents modèles – 58 horloges. Normalement, ces horloges auraient dû se déclencher en l'absence de lumière mais **il a fallu les régler manuellement.**

La compétence, pour toute installation ou remplacement d'horloges ou de lampadaires, appartient au SDE (Syndicat Départemental de l'Électricité). La commune a commandé, au premier trimestre 2022 auprès de celui-ci le remplacement de toutes les horloges, comme prévu au budget municipal. Il aurait lieu début 2023.

Les nouvelles horloges permettront, par **un réglage à distance** (Bluetooth), une souplesse et une adaptabilité en fonction des événements sur la commune.

Nous sommes désolés pour les gênes occasionnées lors des réglages des anciennes horloges. Vous êtes invités à signaler **tout dysfonctionnement de l'éclairage lors des horaires retenus** afin que nous puissions les supprimer le plus rapidement possible.

CONCOURS DES MAISONS FLEURIES



Mis en place par la commune, le concours de fleurissement a récompensé, le 9 décembre, les nominés. Le jury a établi le classement sur des critères qui tenaient compte de **l'arrosage**, de la **non-utilisation de produits phytosanitaires**, de la **qualité des potagers** et de **l'embellissement de l'environnement.**

Tous les participants ont été récompensés par des plantes de Frédéric Diven, pépiniériste de Penvénan. Le classement est le suivant :

- **1^{er} : Brigitte Berquier**, rue Liors Monico,
- **2^e : Chantal Lamarre**, 11 voie A, Kerilis,
- **3^e : Marie-Christine Le Guillarme**, rue de Lannion.

COMITÉ DE PILOTAGE (COPIL) - PCSES

INFORMATISATION DU CENTRE ANATOLE LE BRAZ AVEC ACCÈS WIFI

Dans le cadre de l'appel à projet «Transformation Numérique des Territoires» et de l'évolution du centre Anatole Le Braz, la mairie a procédé à la mise en place **d'un accès Wifi sur l'ensemble de ses salles.**



Pour vous connecter, affichez les réseaux disponibles dans **paramètres réseaux et internet**, puis connectez-vous au Wifi du centre en cliquant sur **guest** dans les réseaux disponibles.

Lors de votre première connexion, vous devrez vous inscrire en spécifiant, soit votre numéro de portable, soit votre adresse mail. Un mot de passe vous sera envoyé sur votre portable ou sur votre adresse mail qui vous servira à chaque connexion sur le réseau **guest** de la médiathèque.

Bonne navigation !



Le Projet Culturel Scientifique Éducatif et Social (PCSES) avance.

À la suite du bilan sur l'existant en matière d'environnement, de sociologie et de culture, une première rencontre du comité de pilotage, issu de représentants des usagers, acteurs culturels, sociaux, éducatifs et des élus, a eu lieu, définissant **les grands axes de la politique culturelle à mettre en place pour les cinq ans à venir.**

Un consensus s'est dégagé autour de trois grands axes :

- ouvrir les activités vers tous les publics en diversifiant les offres,
- animer le cœur de bourg,
- créer un lieu multi-usages et accueillant, appelé tiers-lieu.

Ces axes entraînent les orientations techniques que sont le développement du numérique pour tous et l'optimisation du bâtiment du centre Anatole Le Braz.

En 2023, nous continuerons le travail engagé, **en définissant les plans d'actions** découlant de ces grandes directions.

Les moyens financiers, matériels et humains à dégager, et l'échéancier à mettre en place, seront l'ultime étape.

PRIX LOUIS GUILLOUX



Le prix Louis-Guilloux 2022 a été attribué à **Olivier Dorchamps pour son roman «Fuir l'Eden»** par un jury de lecteurs des médiathèques des Côtes-d'Armor. Sa remise s'est déroulée mardi 15 novembre 2022, au théâtre de Guingamp.

En 2023, comme chaque année, la médiathèque sera partie prenante du prix. **Des apéritifs rencontres de lecteurs, autour des dix livres sélectionnés** et de l'œuvre de Louis Guilloux, seront organisés au sein du centre culturel Anatole Le Braz.

DÉDICACE YVES RAOUL

Pour la sortie de son livre **«Le Trégor dans les pas d'Anatole Le Braz»**, Yves Raoul a animé une matinée de dédicace à la médiathèque.

«Le Trégor dans les pas d'Anatole Le Braz», est **un carnet de voyage** revisitant, sous forme de dessins et aquarelles, les lieux qui furent chers au cœur de l'écrivain. Des textes d'Anatole Le Braz, choisis par **Dominique Besançon**, illustrent les croquis et aquarelles d'**Yves Raoul**. L'ouvrage est en vente à la librairie de Tréguier.



LE TRAITEMENT DE VOS DÉCHETS

Emballages, papiers, cartons, couches, produits alimentaires, déchets de jardin, habillement, médicaments ou gros encombrants, **nous produisons tous les ans 136 kg de déchets par habitant**. Si ces déchets ne sont pas récupérés et traités, **ils finissent dans nos campagnes ou dans la mer**, polluant notre espace de vie ou empoisonnant notre eau. Nous avons suivi ces déchets pour vous expliquer la filière de traitement et vous aider à **mieux l'utiliser**.



LES BACS JAUNES

Ils doivent être utilisés sans sacs-poubelle (sacs noirs).

On y jette les emballages (emballages métalliques ou plastiques, canettes, capsules et fermetures de bocaux en métal, bouteilles et flacons en plastique, briques alimentaires, cartonnages) et tous les papiers.

On n'y jette pas les couches, les masques, les emballages très souillés, le plastique dur (cagettes, jouets, objets plastiques), les déchets médicaux (seringues, médicaments), l'électroménager, l'électronique, les piles et les cadavres d'animaux.



LES CONTAINERS À VERRE

On y jette les bouteilles, les pots de verre, les bocaux et les flacons.

On n'y jette pas les verres à boire ou la vaisselle.



LE COMPOSTEUR

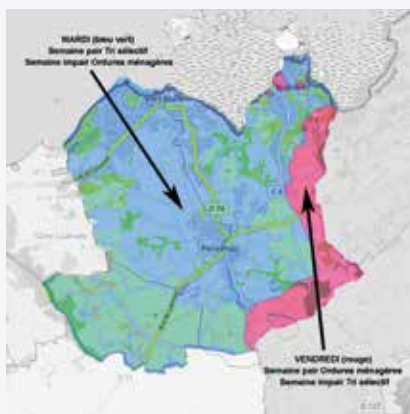
On y met les **déchets organiques** de cuisine (épluchures, restes de repas) et les déchets de jardin (feuilles, tontes, tailles de haies...).



LES DÉCHÈTERIES

On y jette tout le reste : le bois, les gravats et les déchets inertes (terre végétale, carrelage, vaisselle, faïence, sanitaires, béton, pots en terre cuite, ardoises naturelles), le plastique dur (cagettes, jouets, objets en plastique), les équipements électriques et électroniques en fin de vie (écrans, gros électroménager froid et hors froid, petits appareils, lampes), les textiles, les grands emballages en carton, en plastique ou en polystyrène, les déchets vert (tontes, tailles), les ferrailles et les encombrants.

On y apporte les produits dangereux des ménages (piles, batteries, peinture, huile moteur, désherbant...). Ces produits dangereux sont à présenter dans des conditionnements fermés et étanches.



COMMENT TRIER ?

La commune a mis en place trois lieux de dépôts des ordures (verre, tri sélectif et ordures ménagères) au parking de la salle des fêtes, au centre de vacances de Port-Blanc et à Buguéllès.



LES ORDURES MÉNAGÈRES

On y jette, **en sac fermé**, les couches, les masques, les lingettes et mouchoirs, les restes alimentaires et les petits objets en plastique.



LES ENCOMBRANTS

Il s'agit des **déchets volumineux** : meubles, bicyclettes, etc. que vous ne pouvez pas mettre dans votre bac gris.

Vous pouvez les amener en déchèterie ou contacter LTC qui les collecte une fois par trimestre sur toutes ses communes.

L'inscription se fait par téléphone au 02 96 05 55 55. Les encombrants sont à déposer devant son domicile, sur la voie publique, dans la limite de 1 à 2 m³ maximum par foyer.

Les pots de peinture, pneus, gravats, plaques de fibrociment, céramiques (WC, lavabos, éviers), produits dangereux, etc, à usage agricole ou commercial, ne sont pas des encombrants.



LES DÉCHETS MÉDICAUX

(médicaments, seringues, ...)

Ils sont à déposer en pharmacie, sans leurs emballages ou dans des boîtes spéciales fournies par la pharmacie (seringues).



LA CHAÎNE DE TRAITEMENT

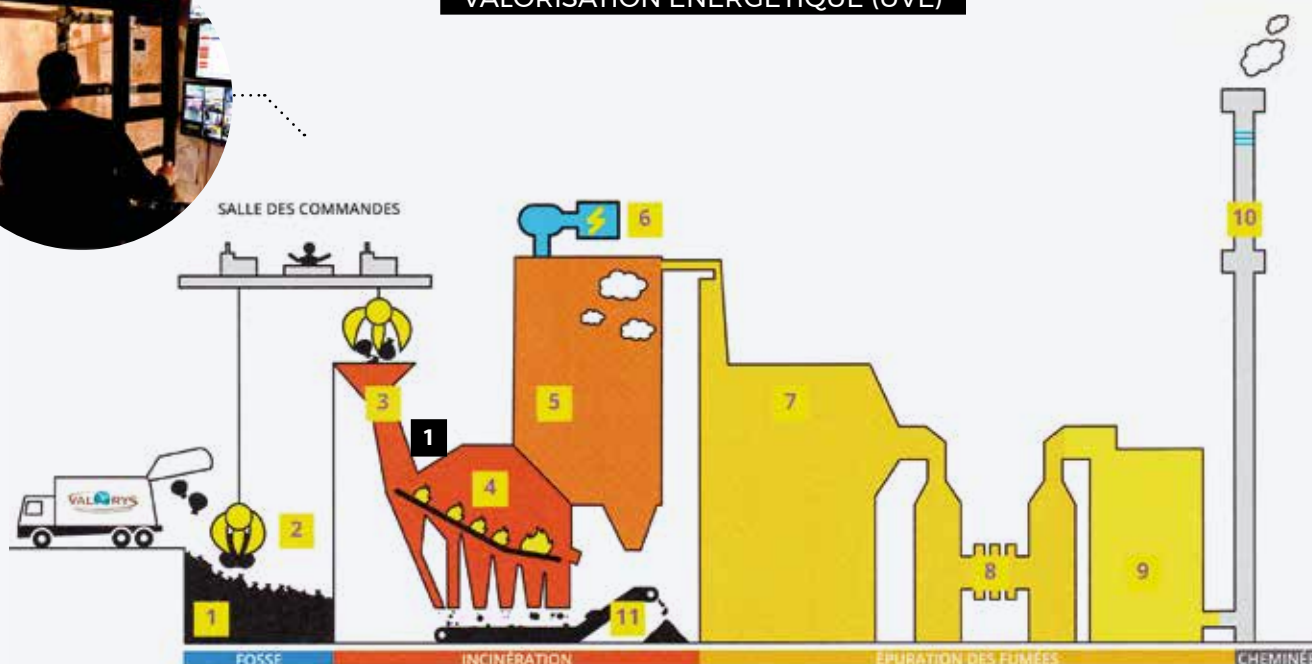
Ramassées par des camions à simple ou double bennes, vos ordures ménagères ou votre tri sélectif (bac jaune) sont acheminés au centre de traitement de Valorsys.

Vos déchets y sont traités dans deux filières :

- l'Unité de Valorisation Énergétique (UVE) pour les ordures ménagères,
- le centre de tri des déchets de la collecte sélective pour les bacs jaunes.



L'UNITÉ DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE (UVE)



Déchets traités par l'UVE



Ordures ménagères, encombrants broyés, refus du centre de tri, refus de compostage, boues des stations d'épuration, Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (DASRI).

Les camions déchargent dans une grande fosse (1) les ordures ménagères. Un grutier utilise un grappin pour prendre les déchets (2) et les déposer par le biais d'une trémie (3) à l'intérieur d'un four où ils vont brûler sur des grilles d'incinération (4) à une température de 1050°C.

Après avoir été brûlés, les déchets sortent du four sous deux formes différentes :

- **Il y a d'abord les résidus solides (11), c'est ce qu'on appelle le mâchefer.** Dans ce mâchefer, il y a des métaux. On extrait ces métaux grâce à un aimant ou un procédé appelé **courant de Foucault**. Le mâchefer est ensuite laissé au repos. Il servira plus tard pour la restauration des routes ou pour en faire de nouvelles.
- **Les autres déchets sortent du four sous forme de fumée.** Cette fumée

passse par un électrofiltre (7) qui capte les particules polluantes comme les cendres. Elle arrive ensuite dans deux colonnes de lavage (8) qui la refroidisse. Enfin un catalyseur (9) enlève les impuretés restantes. La fumée qui s'échappe de la cheminée de 45 mètres de haut (10) est donc épurée et contient essentiellement de la vapeur d'eau.

La chaleur produite par le four permet de réchauffer l'eau d'une grande chaudière (5). La vapeur ainsi formée alimente un turbo-alternateur (6). Cette turbine permet de produire de l'électricité.

À la sortie, la vapeur d'eau est légèrement refroidie et récupérée sous forme d'eau chaude qui ravitaille **un ensemble de serres horticoles et légumières, installé à proximité.**

LE CENTRE DE TRI DES DÉCHETS DE LA COLLECTE SÉLECTIVE

1 Les déchets issus des collectes sélectives sont chargés, dès leur arrivée, dans une **trémie**, afin d'alimenter la chaîne de tri en flux régulier.

2 Un tapis convoyeur achemine ensuite ces matériaux vers un cylindre métallique rotatif percé de trous de différents diamètres : le **trommel**.

Les déchets sont séparés en quatre catégories en fonction de leur taille : 0 à 60 mm, 60 à 180 mm, 180 à 300 mm et plus de 300 mm qui sont directement dirigés vers la cabine de tri.

Les déchets de taille moyenne (60 à 180 mm), généralement le papier, les cartonnettes, les emballages en plastique et en métal, passent sur le crible balistique.

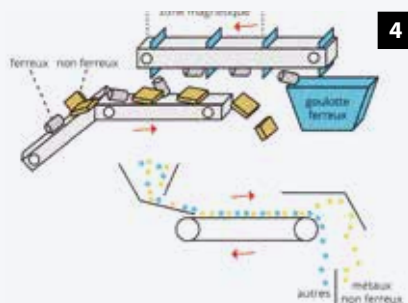
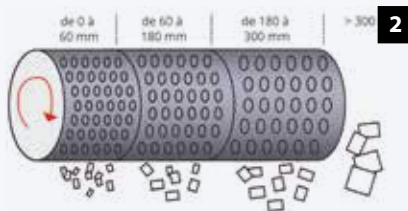
3 Les matériaux sont séparés en fonction de leur forme et de leur poids. Les papiers et les cartonnettes sont entraînés vers le haut car ils sont plats, tandis que les bouteilles, les flacons ou les canettes rebondissent et roulent vers le bas car ils sont creux.

Les déchets passent sous un aimant appelé **Overband** qui en extrait l'acier. L'aluminium est lui aussi ôté grâce à la méthode du courant de Foucault.

4 Analysés à leur passage sous des détecteurs infrarouges, **les matériaux sont séparés selon leur composition.** Trois trieurs optiques assurent la séparation des journaux, magazines, revues et emballages cartonnés. Quatre autres séparent les bouteilles, flacons, briques, barquettes et films.

5 L'ensemble des déchets, préalablement triés, est acheminé dans la **cabine de tri** sur six tapis dédiés aux différentes matières :

- Tapis n° 1 : pots, barquettes et films,
- Tapis n° 2 : bouteilles, flacons et briques,
- Tapis n° 3 : contrôle des emballages cartonnés,
- Tapis n° 4 : réception des papiers de taille comprise entre 6 et 18 cm,
- Tapis n° 5 : réception des papiers de taille comprise entre 18 et 30 cm,
- Tapis n° 6 : réception des gros éléments directement acheminés du trommel.



Dans cette cabine, **les opérateurs et opératrices de tri vont corriger à la main** les erreurs des machines. Ils affinent le tri.

6 En bout de ligne, les déchets parfaitement triés tombent dans de grandes boîtes appelées alvéoles. Lorsque les alvéoles sont pleines, les déchets sont dirigés vers une presse qui les conditionnent sous forme de cubes appelés balles. Pour terminer, les cubes sont rangés dans le stock. Ils sont prêts pour le **recyclage**.

CONCLUSION

L'usage correct du tri sélectif de ses déchets permet **une baisse du coût du traitement** des ordures générées par nos activités. Tendre vers le « **zéro déchet** » est un mouvement qui permet non seulement de préserver nos côtes, notre environnement et notre eau, mais aussi de **diminuer le coût du traitement des ordures, voire de le rendre bénéficiaire** grâce au ré-emploi des déchets et leur exploitation en tant que ressources.



REPAS DES ANCIENS

Le 11 novembre a eu lieu l'habituel repas offert aux anciens de Penvénan. **160 personnes** se sont retrouvées à la salle des fêtes, aménagée et décorée par le CCAS.

Après un apéritif servi par les élus, le service du repas fut assuré de manière parfaite par **les adolescents du plan « Argent de poche »**. Le contenu des assiettes était digne d'un restaurant étoilé, d'autant plus que cette année, la municipalité avait fait le choix de faire réaliser le repas en interne par **le restaurant municipal**. Les ingrédients étaient issus de producteurs locaux : courges, coquilles Saint-Jacques, cidre et lait de Penvénan, lard de Berhet, pleurotes de Plougrescant et œufs de Rospez.

Après le café, Madame le Maire, Denise Prud'homme, a présenté les artisans de ce déjeuner, cuisiniers, agents municipaux et serveurs, qui furent ovationnés par **les convives enthousiasmés**.

VŒUX DE NOUVEL AN À L'EHPAD

Madame le Maire et les adjoints en charge de l'action sociale sont allés souhaiter une bonne et heureuse année 2023, mais surtout une bonne santé, à nos anciens de l'EHPAD. Ce fut l'occasion d'échanges chaleureux autour d'un verre.



11 NOVEMBRE

Le mardi 8 novembre 2022 à 9h30 a eu lieu au cimetière de Penvénan, le fleurissement des tombes de Jacques Viriot (aviateur), Mort pour la France en 1918 et d'André Rabache (F.F.I.), abattu par l'occupant sur la route de Port-Blanc le 5 août 1944.

Comme chaque année, le 11 novembre, Madame le Maire de Penvénan, Monsieur le Maire de Camlez et le président des anciens combattants ont déposé une gerbe de fleurs au monument aux morts, en commémoration de l'armistice de la Première Guerre mondiale et plus largement en hommage à tous les morts pour la France. Les élèves des deux écoles en ont lu la liste.

En clôture de cette cérémonie, le général Schaeffer a décoré de la « Croix du combattant » et de la « médaille reconnaissance de la nation avec agrafe Afrique du Nord » M. Jean Bohuon pour son séjour en Algérie du 20 août 1963 au 11 mai 1964 au sein du 30^e bataillon de sapeur du génie.



ÉLABORATION D'UNE STRATÉGIE LOCALE DE GESTION DU LITTORAL

Le littoral de la commune de Penvénan constitue un cadre environnemental exceptionnel, menacé par **l'érosion** et **la montée du niveau de la mer**. L'impact du changement climatique fait craindre une aggravation de ces phénomènes qui concernent déjà les espaces naturels et certains ouvrages côtiers, menaçant les activités et les usages du bord de mer.

Dans le cadre de l'appel à projets national, lancé par l'ANEL et le CEREMA, la commune de Penvénan a été sélectionnée pour **expérimenter et développer une approche intégrée de la gestion de son littoral**. Cette étude est cofinancée par le CEREMA et l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.

La première phase de l'étude a consisté en l'établissement d'un **diagnostic** partagé de la vulnérabilité du littoral communal. Il a été présenté à la population le jeudi 22 décembre 2022 à la salle des fêtes.

Par anticipation, une étude de **stabilité du sentier douanier GR34** a été réalisée par le CEREMA en mai dernier afin de s'assurer des modalités de réouverture du sentier.

Les rapports sont consultables sur le site de la commune sous l'onglet patrimoine.

Pour **la construction de la stratégie de gestion**, le comité de pilotage se réunira lors des trois prochains ateliers :

- **Hiérarchisation** des enjeux à court et moyen terme (projection) sur le littoral de Penvénan en février.
 - **Méthodes** de gestion en avril.
 - **Analyse** spécifique et complémentaire sur le secteur du Marais de Launay en juin.
- La finalisation de l'étude est prévue pour le quatrième trimestre 2023.**

PARCOURS DE SANTÉ

Suite à un appel à projets de la Carsat de Bretagne (Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail) afin de favoriser la pratique des activités physiques pour les seniors, l'EHPA, résidence autonomie Le verger des Korrigans, a mis en place **un parcours de santé dans le terrain de l'espace Gelgon au-dessus de la poste**. Ce projet a été entièrement financé par la Carsat. L'accès y est libre. À partir du printemps, une activité physique sera proposée sur ce parcours. Elle sera ouverte à tous.



MÉDAILLE DE LA VILLE POUR YOUN BALCOU

Lors d'une cérémonie destinée à mettre à l'honneur le jeune judoka Youn Balcou, la médaille de la ville de Penvénan a été remise par Madame Le Maire. Cette distinction vient reconnaître son engagement et son exemplarité dans le judo, **ses résultats en Coupe de France parajudo 2022 et sa sélection pour le championnat du monde parajudo à Bakou**.

ENSEMBLE POUR PENVÉNAN

Nous vous souhaitons nos **meilleurs vœux** pour 2023.

Lors de notre bulletin municipal d'avril 2021, nous vous avons alerté sur l'enjeu de laisser LTC gérer le syndicat d'eau. Nous étions inquiets au niveau de la tarification qui se profilait vers une tarification unique pour les 39 communes.

Au moment du transfert de compétences de l'assainissement collectif en 2011, LTC avait convenu de réaliser les travaux pour mettre à niveau les équipements sur son territoire pour 2020. Toutes les communes n'ont pas pu tenir ce délai ce qui implique des **investissements à prévoir** pour mettre aux normes **l'ensemble des communes** !

Lors du conseil communautaire du 13 décembre 2022, Il a été **voté à l'unanimité** :

- De lisser les tarifs assainissement collectif et eau potable sur 12 ans et de commencer **dès 2023 pour permettre le financement** des programmes d'investissements **non réalisés**.
- De faire une part fixe à 32% avec des tarifs progressifs par tranche pour inciter à modérer la consommation d'eau
- **D'appliquer les surcoûts liés à l'inflation** sur tous les tarifs de redevance communautaire votés **chaque année** pour ne pas impacter l'équilibre budgétaire.

Le budget assainissement collectif et eau potable étant des budgets autonomes, ils doivent être équilibrés en dépenses et en recettes (les recettes provenant des redevances payées par les usagers et par les **subventions perçues** : état, région).

Sur notre commune, le conseil communautaire a voté pour 2023 **une hausse de** :

- **8 %** sur l'abonnement eau potable ;
- **17 %** sur l'abonnement pour l'assainissement collectif ;
- **11 %** sur les parts variables !

Lors du conseil municipal de février 2021, Madame le maire avait refusé notre motion de soutien mais s'était engagée à « **négoier des assurances sur les tarifications, les salariés et les travaux d'investissements** » (O-F 22 février 2022).

Pourquoi ne pas être intervenue à la conférence des maires le 29 novembre ?

Pourquoi avoir voté POUR, le 13 décembre ?

Même si nous sommes en période de crise énergétique, l'augmentation pour converger les tarifs ainsi que **les surcoûts liés à l'inflation répercutés chaque année** vont impacter les ménages.

L'intérêt d'un regroupement de communes n'est-il pas de minimiser les coûts ?

L'étude d'élargir les chèques eau sur toutes les communes pour les abonnés en situation de précarité **sera appréciée** mais ne suffira pas à pallier cette baisse de pouvoir d'achat **pour l'ensemble des ménages**.

Bonne année à tous et un grand **MERCI** de nous lire.

**Philippe Tourneur, Anne Tranvouez,
Mallory Dumas, Julie Delaunoy**



N'hésitez pas à nous contacter sur notre adresse mail :
ensemblepourpenvenan@gmail.com
et nous suivre sur Facebook groupe « Ensemble pour Penvénan »

UNE ÉQUIPE POUR TOUTES ET TOUS

Beaucoup de vœux seraient à formuler pour 2023 afin de nous projeter dans un avenir moins anxiogène.

Malheureusement au niveau communal, les décisions passées semblent nous placer aujourd'hui dans une situation critique à en croire le discours alarmiste entendu en conseil.

L'austérité se profile et pourtant des dépenses non indispensables sont engagées.

« Une convergence des tarifs » liée à la reprise de notre syndicat d'eau, a été votée à LTC par notre maire. Nous étions opposées à ce transfert prématuré acté par la majorité. Ces augmentations prévisibles s'ajoutent encore au contexte économique déjà difficile.

La commune a signé avec le département le contrat de territoire qui octroie 188 728 € utilisables sur la durée du mandat pour aider aux projets, si projets il y a.

L'analyse des besoins sociaux du CCAS, à laquelle Graziella a participé, a été remise aux élus qui, nous l'espérons, l'exploiteront pour bâtir un « à venir » en capacité de répondre aux aspirations de chacun tout en préservant une identité communale.

Remerciements et félicitations au CCAS pour le repas des aînés, avec mention spéciale pour le directeur de l'EHPAD et son équipe de cuisine pour le menu gastronomique qui a ravi les papilles de nos aînés et des élus présents.

Bloavezh Mat !!

**Graziella Segoni,
Pascale Allain**

MAINTENANT

C'est quoi une commune ?

Est-ce l'institution, le conseil, le maire, le territoire, les services ? Ou est-ce d'abord la population ? Mais pour quelle raison la population est-elle tenue à l'écart des sujets qui la concernent ? La représentation n'est pas la substitution. Ce serait un contresens fâcheux. Bien au contraire le rôle premier des élus serait d'amener la population à investir les grands sujets qui traversent notre époque et qui ont à voir avec notre commune. Est-ce bien le cas à Penvénan ?

Denis Baulier

RECENSEMENT DE LA POPULATION



Cette année, **Penvénan réalise le recensement de sa population** pour mieux connaître son évolution, ses besoins et ainsi développer les projets pour y répondre. L'ensemble des logements et des habitants seront recensés **du 19 janvier au 18 février 2023**.

Comment ça se passe ?

Une lettre sera déposée dans votre boîte aux lettres. Puis un agent recenseur, recruté par la commune, vous fournira **une notice d'information**, soit dans votre boîte aux lettres, soit en mains propres. Suivez simplement les instructions qui y sont indiquées pour vous faire recenser. **Ce document est indispensable, gardez-le précieusement.**

Se faire recenser en ligne est plus simple et plus rapide pour vous et plus économique pour la commune (moins de formulaires imprimés). C'est aussi plus responsable pour l'environnement. Si vous ne pouvez pas répondre en ligne, des questionnaires papier pourront vous être remis par l'agent recenseur.

Pourquoi êtes-vous recensé ?

Le recensement de la population permet de savoir combien de personnes vivent en France et d'établir la population officielle de chaque commune. **Le recensement fournit également des statistiques sur la population** : âge, profession, moyens de transport utilisés, logements...

Les résultats du recensement sont essentiels. Ils permettent de :

- **Déterminer** la participation de l'État au budget de notre commune : **plus la commune est peuplée, plus cette dotation est importante !** Répondre au recensement, c'est donc permettre à la commune de disposer des ressources financières nécessaires à son fonctionnement.
- **Définir le nombre d'élus au conseil municipal**, le mode de scrutin...
- **Identifier les besoins** en termes d'équipements publics collectifs (transports, écoles, maisons de retraite, structures culturelles et sportives, etc.), de commerces, de logements...

Pour toute information concernant le recensement dans notre commune, vous pouvez contacter la mairie. Pour en savoir plus sur le recensement de la population, rendez-vous sur le site **le-recensement-et-moi.fr**.



**Pour plus d'information
à la Mairie de Penvénan :**
02 96 92 67 59

DATES À RETENIR

Sous réserve de modifications par les organisateurs

JANVIER

Vendredi 13

- Vœux du Maire
Salle des fêtes

Mercredi 18

- Atelier numérique
« Créer et envoyer une
carte postale numérique »
Salle d'activité A. Le Braz

Du 19 janvier au 18 février

- Recensement

Samedi 21

- Distribution du colis des anciens
Salle des fêtes

Du 21 au 29

- La semaine du son
Le logelloù

Jeudi 26

- « Ma fourchette
change d'assiette »
9h à 11h
Salle des fêtes

Vendredi 27 et samedi 28

- Vente de livres
Écoles de Penvénan,
salle d'expo Anatole Le Braz

FÉVRIER

Mardi 9

- « Ma fourchette
change d'assiette »
Salle des fêtes

Samedi 18

- Réunion publique à 18h.
Dans le but de maintenir
le commerce à Port-Blanc et
d'échanger sur l'avenir du bar
« L'amer à boire »
Salle du Centre Nautique

Mercredi 15

- Atelier numérique
« tablettes / smartphones »
Salle d'activité A. Le Braz

AVRIL

Samedi 1^{er}

- Théâtre Les Ballons Rouges
Salle des fêtes

Dimanche 16

- ENSSAT Raid Aventure
Port-Blanc

ENSSAT RAID AVENTURE



Le dimanche 16 avril aura lieu à Penvénan le triathlon « ENSSAT Raid Aventure ». Cette épreuve réunit kayak, VTT et trail sur deux parcours de différents niveaux. Cette compétition se déroulera de Port-Blanc à Penvénan et risquera de perturber la circulation.

NOUVEAUX COMMERCES

SPEED QUEEN

Laverie

Laverie automatique
libre-service nouvelle génération
dite « écologique » de 40 m² qui
propose cinq machines à laver
dont une dédiée aux textiles
animaliers et quatre sèche-linges.

Tous les jours de 7h à 21h.

5, rue du Général de Gaulle
Tél : 06 28 67 70 70

LES CLÉS DU BIEN-ÊTRE

Coach sportive

Patricia Dupont, coach sportif et
conseillère en nutrition et gestion
du stress.

Tél : 06 61 33 33 92

[f patricia.lescledubienetre](https://www.facebook.com/patricia.lescledubienetre)

Directrice de la publication //

Denise Prud'homme

Responsable rédaction // François Pléguades

Rédaction // Élus, services municipaux

Crédits photos // Fonds municipal,
Ouest-France, Getty images

Réalisation graphique // Le Studio //
Lannion // www.lestudio.bzh

Impression // Publitregor // Lannion //

Imprimé sur papier PEFC

État civil

NAISSANCES

- Alice Le Boulanger, le 19/09/2022
- Zayden Dahraoui, le 05/10/2022
- Jacques Michon-Coster, le 20/10/2022
- Enzo Tacon, le 11/11/2022

MARIAGES

- Éric Bernat et Corinne Sutter,
le 22/10/2022
- Julien Guyomard et Anne Vannier,
le 10/12/2022

DÉCÈS

- Annick Liard, le 17/09/2022
- Patrick Pottier, le 26/09/2022
- Andrée Lazéré Danet, le 27/09/2022
- Annik Le Quellénec Gouriou,
le 28/09/2022
- Janick Guillo Gabillard, le 29/09/2022
- Augustine Nicolas Boulard,
le 30/09/2022
- Annic Steunou Cojean, le 03/10/2022
- Charles Bertrand, le 07/10/2022
- Michel Le Bitoux, le 08/10/2022
- Simone Muzard Le Maillot,
le 13/10/2022
- Émile Guyomard dit Ledan,
le 22/10/2022
- Pierre L'Anthoën, le 22/10/2022
- Élisabeth Paturel Mengeot,
le 23/10/2022
- Françoise Yème Jaquemet,
le 03/11/2022
- François Prin, le 13/11/2022
- Andrée Le Charlès Trinité, le 22/11/2022
- Eugène Littoux, le 22/11/2022
- Marie-France Brouillard Lemaire,
le 24/11/2022
- Gaël Le Quément, le 24/11/2022
- Anne Le Bitoux Le Grouiec,
le 26/11/2022
- Philippe Balmale, le 01/12/2022
- Andrée Fontaine Le Bitoux,
le 01/12/2022
- Francine Guillou Guyomard,
le 01/12/2022
- Maria le Pape Le Roux, le 07/12/2022
- Jehanne Tréhiou Le Tannou,
le 10/12/2022
- Roberte Sévenec Urvoas,
le 15/12/2022
- Bertrand Le Roux, le 18/12/2022
- Jeannine Larmet David, le 19/12/2022
- Thérèse Lanier Bodeur, le 23/12/2022
- Detlef Tyra, le 26/12/2022
- Annick Le Gruiec Le Quéllec,
le 29/12/2022
- Florence Robert, le 29/12/2022